

COMMUNE DE MORTHOMIERS

CONSEIL MUNICIPAL

12 septembre 2014

Nombre de Conseillers
en exercice : 15
présents : 13
votants : 15

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le quatre septembre deux mil quatorze, s'est réuni en réunion ordinaire le douze septembre deux mil quatorze, à dix-huit heures trente, sous la présidence de M. Daniel GRAVELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Fabrice ARCHAMBAULT, Alexandre BEDON, Bernard BELOUET, Rémi CHABANNE, Isabelle FERRIER, Philippe FROMION, Daniel GRAVELET, Sandrine LEZIAN, Isabelle LIMOGES, Pascal MILLET, Elisabeth MORCHOINE, Pierre TAILLANDIER, Hervé VAULLERIN.

Excusées : Isabelle BERLIN et Valérie JUGAND

Pouvoirs : Isabelle BERLIN donne pouvoir à Sandrine LEZIAN
Valérie JUGAND donne pouvoir à Daniel GRAVELET

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Sandrine LEZIAN

1/Lotissement Clos Catherine : Annule et remplace la délibération N° 5 du 24 mai 2013 : Signature d'une promesse unilatérale de vente, autorisation de signature d'un acte notarié et d'une convention entre la société AMORI Conseil et la Commune de Morthomiers.

• Il est proposé de modifier la délibération N° 5 du 24 mai 2013, concernant la vente du terrain à la Société AMORI CONSEIL. Suite à la transformation du projet initial de 33 parcelles en 15 parcelles et à la prise en charge de la voirie d'accès par le lotisseur : la somme versée par AMORI Conseil à la commune est de 15 000 € net vendeur (au lieu de 80 000€). Une promesse unilatérale de vente des parcelles AD27-28-30-31-32-33p-33(cf document d'arpentage) - 34 du Champ de la Catherine à Morthomiers sera signée avec la société AMORI Conseil, correspondant à une superficie d'environ 2HA 67A 24CA.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise M. le Maire à signer la promesse unilatérale de vente avec la Société AMORI Conseil.

• Le Conseil donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer le compromis et l'acte authentique à intervenir qui sera dressé par Maître BERGERAULT, Notaire à Bourges et Maître BOUQUET DES CHAUX, Notaire à Saint Florent sur Cher (18)

• Le Conseil donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer une convention préalable pour la réalisation de travaux de voirie, réseaux, espaces verts par la société AMORI Conseil et les modalités d'incorporation dans le domaine communal de ces futurs ouvrages et équipements communs.

POUR : 15

2/Autorisation de commencement de travaux

Il est aussi proposé de voter pour donner l'autorisation de commencer les travaux à la société AMORI CONSEIL (9 parcelles vendues).

POUR : 15

3/ Achat du terrain HOOPER

▪ L'achat du terrain de M. HOOPER est en cours. Le Conseil donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer le compromis et l'acte authentique à intervenir qui sera dressé par Maître BERGERAULT, Notaire à Bourges et Maître BOUQUET DES CHAUX, Notaire à Saint Florent sur Cher (18). Après contact avec le notaire, la signature devrait avoir lieu fin septembre-début octobre.

POUR : 15

4/ Droit de préemption

▪ Il est proposé de ne pas faire valoir notre droit de préemption sur une parcelle achetée par AMORI CONSEIL à M. COMPAGNIE afin de réaliser la voirie du lotissement clos Catherine

POUR : 15

5/Tarif garderie

Il est proposé de moduler le tarif garderie du soir en rajoutant un tarif de 16h00 à 16h30 : 0.60 € sans goûter

POUR : 15

6/SDE 18

Il est proposé d'approuver un plan de financement pour la rénovation de l'éclairage public adressé le 08/07/14 par le SDE 18 et concernant le déplacement d'un candélabre à côté du Kiosque pour un montant de 364.50 €.

POUR : 15

7/Travaux

Le Conseil décide de valider les devis suivants :

- Salle des fêtes : mise en place de graviers sur l'arrière de la salle des fêtes jusqu'au club house pour un coût de 1 570 €

POUR : 15

- Lotissement Les Portes du Bois : Mise en place de grave afin d'assurer la Jonction - Lotissement Porte du Bois - Chemin du Soubeau – Jardins de la Margelle : coût de 1 092 €

POUR : 15

- Assainissement eaux pluviales le long du nouveau bâtiment : installation de 2 puisards : coût 2040 €

POUR : 15

- Activités périscolaires : approbation du devis USF Basket de 182.52 €

POUR : 15

8/Subventions

Il est proposé d'accorder une subvention à l'Association Tennis de Table de Mmorthomiers pour renouvellement du matériel : 233 €

Il est également proposé d'accorder une subvention de 160 € à l'olympique Morthomiers Foot pour l'achat de matériel.

POUR : 15

9/Automne de Morthomiers

Il est proposé la prise en charge par la Municipalité de la restauration des groupes se produisant à l'Automne de Morthomiers

POUR : 15

10/Achat de 2 ordinateurs portables afin de remplacer ceux obsolètes du Maire et des adjoints : 1000 €

POUR : 15

11/Approbation tarif centre aéré petites vacances

Garderie du matin		Journée avec repas	½ journée	½ journée avec repas	Garderie du soir
07h30-09h00	A partir de 08h30	09h00-17h30	09h00-12h00 13h30-17h30	12h00-17h30	17h30-18h30
2,24 €	1,12 €	11,00 €(18,40)	6,70 €(11,20)	8,90 €(14,80)	1,33 €

POUR : 15

12/Divers

- Daniel GRAVELET propose de réfléchir à l'aménagement de trottoir de la fin du Chemin du Soubeau jusqu'à la dernière maison.
- Daniel GRAVELET présente le devis du traiteur M. MICHAUX pour l'inauguration du nouveau bâtiment le 25/10. Il est décidé de demander à M. MICHAUX d'inclure dans le tarif la mise en place du buffet.
- Pierre TAILLANDIER demande si les conseillers ont reçu le compte-rendu de la Commission Bâtiment.
- Isabelle FERRIER précise qu'elle a contacté Bernard CAPO concernant l'inauguration de la bibliothèque et le travail devant être réalisé avec les élèves de l'école. Bernard CAPO a rendez-vous lundi 15/09 matin à l'école.
- Rémi CHABANNE indique que la signature de la Charte zéro pesticide avec Nature 18 se déroulera le 17/10. Pour cette occasion, une exposition sera installée pour 3 semaines dans la salle associative du nouveau bâtiment.
- Alexandre BEDON évoque 2 sujets :
 - o Certains enfants ne savent pas s'ils doivent sortir de l'école ou aller à la garderie. Il est décidé de rencontrer Angélique GAMARD, responsable de la garderie pour évoquer ce problème.
 - o Problème de sécurité la nuit le week-end sur le parking de la mairie. Il est décidé de contacter la gendarmerie.
- Bernard BELOUET a contacté Infocentre concernant les ordinateurs de l'école. Infocentre a emmené le serveur de l'école en juin pour le réparer, ils l'ont ramené à la rentrée mais ont constaté un nouveau problème. Un devis a été transmis.
- Philippe FROMION demande l'avis du Conseil sur l'implantation de la signalétique de la bibliothèque dont il est chargé.